

Liège, le 19 avril 2013.

Annexe : cadastre  
énergétique (2 tableaux)

Monsieur le Conseiller communal,

**Objet : Question écrite : cadastre énergétique des bâtiments communaux.**

En réponse à votre question écrite du 21 mars dernier relative à l'objet mentionné ci-dessus, vous trouverez en pièce jointe le cadastre énergétique qui a été établi pour 247 bâtiments communaux.

Ce cadastre, élaboré en 2005, regroupe les bâtiments communaux les plus énergivores, toutes fonctions confondues, et couvre plus de 80 % des consommations énergétiques du parc immobilier. Il sert de base de travail pour la planification des investissements générateurs d'économies d'énergie.

En effet, il a notamment permis de classer et comparer les bâtiments tant du point de vue qualitatif (indice énergétique E, calculé en fonction de la consommation et de la superficie d'un bâtiment) que quantitatif (indice énergétique pondéré Ep, qui intègre les données relatives à l'utilisation du bâtiment). Ce classement a permis d'identifier les bâtiments les plus énergivores et de définir les interventions les plus profitables.

Nous vous souhaitons bonne réception des présentes informations et vous prions de croire, Monsieur le Conseiller communal, à l'assurance de notre parfaite considération.

13.04.19 – X.M.5  
Le Secrétaire communal adjoint,

Serge MANTOVANI

PAR LE COLLEGE:



Le Bourgmestre,

Willy DEMEYER

